

ADAPTER MON ENTREPRISE AU RISQUE D'INONDATION

VOUS SOUHAITEZ :

- Être mieux informé sur le risque d'inondation auquel est soumise votre entreprise
- Savoir comment réduire votre exposition aux inondations
- Être accompagné pour solliciter des aides publiques



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (**PAPI**), la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez vous accompagne pour adapter votre entreprise au risque d'inondation.

JE PEUX BÉNÉFICIER **GRATUITEMENT** :

- d'un diagnostic **personnalisé** de mon entreprise réalisé par un cabinet d'études spécialisé,
- d'un **accompagnement individuel** pour constituer mon dossier de **demande de subvention** pour réaliser les travaux préconisés.

JE SUIS CONCERNÉ(E) SI :

mon entreprise est située en zone inondable et s'il existe des données sur le risque d'inondation (étude hydraulique, zonage du **PPRI**, photos de dommages de crues passées).

** Plan de Prévention du Risque d'Inondation. Document réalisé par l'État à l'échelle d'une commune, pour encadrer l'urbanisation dans les zones inondables. Il contient une carte des zones inondables et un règlement. Il est annexé au Plan Local d'Urbanisme.*

FINANCEMENT DU DIAGNOSTIC

La Communauté de communes prend **en charge intégralement** le diagnostic et l'accompagnement pour constituer le dossier de demande de subvention avec une aide de l'Etat et du Département.

FINANCEMENT DES TRAVAUX

Si je suis une entreprise de moins de 20 salariés, je peux demander une aide de

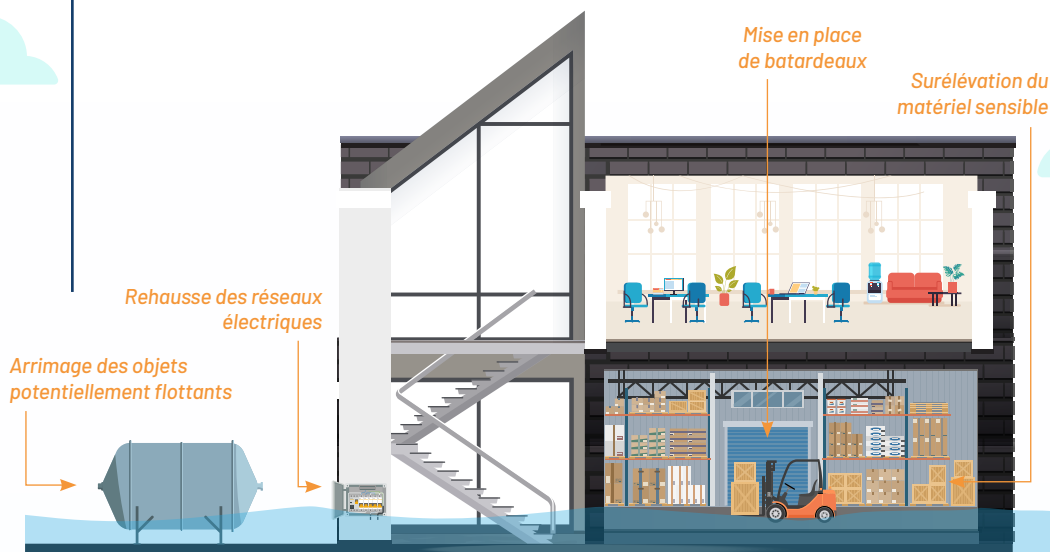
20%**

pour réaliser les travaux préconisés dans le diagnostic.

*** Le montant plafond des travaux éligibles ne peut dépasser 10% de la valeur vénale du bien.*



EXEMPLES DE PRÉCONISATIONS



NB : Le diagnostic n'a pas de portée réglementaire, aussi les mesures préconisées n'ont pas de caractère obligatoire. La conformité aux textes réglementaires en vigueur (**PPRI**, règlement du **PLU**...) reste par ailleurs applicable, et un rappel des obligations et des conseils seront proposés pour y répondre.

** Plan Local d'Urbanisme*

MON DIAGNOSTIC - MODE D'EMPLOI

1



Je me préinscris en ligne et je demande une analyse de mon éligibilité au diagnostic diagnostic-inondation.cc-golfedesainttropez.fr

Le cabinet d'études vient sur site réaliser le diagnostic (environ 2h)

2



3



Le cabinet d'études m'envoie le diagnostic par courrier et me présente ses conclusions lors d'un RDV téléphonique ou en visioconférence (environ 1h)

Si je souhaite réaliser les travaux préconisés, le cabinet d'études m'accompagne pour constituer mon dossier de demande de subvention

4



CONTACTS

POUR EN SAVOIR PLUS

Veuillez contacter le cabinet conseil

ARTELIA

04 56 38 46 66 ou

diagnostic-inondation@cc-golfedesainttropez.fr

Vous pouvez vous pré-inscrire sur le site suivant :

diagnostic-inondation.cc-golfedesainttropez.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Hôtel communautaire

2 rue Blaise Pascal

83310 Cogolin

www.cc-golfedesainttropez.fr

Opération réalisée dans le cadre du
Programme d'Actions et de Prévention des Inondations
Golfe de Saint-Tropez

